

## Généralités sur l'évacuation en cas d'alarme incendie

**L'évacuation consiste à faire cheminer en sécurité l'ensemble des personnes présentes vers l'extérieur des bâtiments où elles se regroupent au niveau du point de rassemblement .**



Lors d'une détection incendie ou d'un déclenchement manuel, l'alarme d'évacuation générale se déclenche automatiquement, celle-ci retentit pendant 5 minutes. Ne téléphonez pas à l'accueil pour connaître les raisons de l'évacuation, évacuez ! Les agents de l'infrastructure effectueront immédiatement la "levée de doute", avant d'alerter les secours. Il s'agit ainsi de vérifier que l'alarme s'est déclenchée pour une bonne raison, et qu'il ne s'agit pas d'une fausse alerte .



Restez calme et sortez immédiatement du bâtiment en respectant les consignes de sécurité de l'ENSAN et les plans d'évacuations. Les cheminements d'évacuation sont clairement identifiés et balisés à l'aide d'un éclairage de sécurité jusqu'aux sorties de secours extérieures en rez-de-chaussée du bâtiment.

**N'utilisez pas l'ascenseur, ni les plate-forme pour personnes à mobilité réduite.**



Rejoignez le point de rassemblement situé à l'extérieur sur le parvis Vacchini côté canal de la Meurthe, restez au plus loin du bâtiment. Laissez votre véhicule dans le parking et facilitez l'accès des pompiers. À leur arrivée, les services de secours se renseigneront auprès du Chef d'établissement ou du coordinateur de l'évacuation afin de savoir si des personnes sont encore présentes dans le bâtiment, auquel cas ils devront envoyer des sauveteurs qui risqueront leurs vies pour évacuer ces personnes, d'où l'importance de la mission du serre-file.

## Espace d'attente sécurisé (EAS)



La réglementation prévoit pour les personnes en situation de handicap, la probabilité d'une évacuation différée via un espace d'attente sécurisé (EAS), et offrant une protection contre les fumées, les flammes, le rayonnement thermique et la ruine du bâtiment. Les personnes à mobilité réduite présentes au RDC et au sous-sol (sauf pour les conférenciers PMR en amphi ) seront évacuées directement vers l'extérieur. Pour les 1er, 2ème étages et sous-sol en bas des amphi les espaces d'attentes sont signalisés sur les plans d'évacuation. Ils sont pourvus d'un téléphone relié à l'accueil et aux services d'urgence, d'un extincteur et d'un éclairage de secours.

## Missions du serre-file



Le serre-file est reconnaissable par le port d'un gilet jaune ou orange fluo.

L'itinéraire de contrôle du serre-file sur le plan doit être impérativement respecté s'il n'y a ni feu, ni fumée, ni obstacle à la sécurité des personnes.

Le serre-file doit:

- veiller lors de l'évacuation qu'aucune personne ne reste dans la zone dont il a la charge, sans oublier les toilettes (se munir d'un tournevis), les patios et les locaux techniques toitures (entreprises intervenantes). Il est tenu d'interdire l'utilisation de l'ascenseur.



- s'assurer si possible qu'avant son départ toutes les portes et fenêtres sont fermées (pas à clé).

- être le dernier à quitter les lieux, personne ne peut revenir en arrière pour quelque raison que ce soit.

- interdire aux personnes d'entrer dans le bâtiment évacué.

- guider les personnes vers le point de rassemblement et confirmer au coordinateur de l'évacuation que plus personne n'est dans la zone dont il avait la charge.

- se tenir à la disposition du chef d'établissement pour prendre de nouvelles consignes, et attendre ses instructions avant de revenir dans le bâtiment à la fin de l'évacuation.

**Rappel: les enseignants doivent faire évacuer l'ensemble de leurs étudiants, selon les plans d'évacuation et les éventuelles directives des serre-files .**